
OBJET

N°2022/095

FINANCES LOCALES (7.5)

**Demande de subvention pour un
parcours de cybersécurité**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022

L'An deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme ANDRE, Mme DEPELCHIN, M. COTTE,
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, M. PERLEIN
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FERLIN,	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. LECLERCQ,	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. TIBERGHIEU,	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
Mme BELVAL,	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN
Mme DAUCHEZ,	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

La Commune d'Hazebrouck entend élever le niveau de sécurité de son système d'information à la mise en œuvre d'un parcours de sécurisation adapté aux enjeux et aux besoins de la collectivité.

Dans ce cadre, il est prévu d'organiser un parcours de cybersécurité décliné en 3 phases, comme suit :

- Le pré-diagnostic qui consiste en une évaluation du niveau de cybersécurité de la collectivité permettant une orientation vers un parcours adapté à ses enjeux et à ses besoins et de définir le contenu des travaux de la phase suivante.
- La phase de diagnostic initial au cours de laquelle un prestataire terrain assure les actions de sensibilisation, de formation et d'audit auprès de la collectivité puis élabore, avec cette dernière, un plan de sécurisation avec des mesures concrètes à mettre en œuvre.
- L'approfondissement grâce aux packs relais. Il s'agit à ce niveau de poursuivre la démarche par la mise en œuvre des mesures parfaitement identifiées et de nouveaux chantiers ciblés tenant compte de la progression de la structure.

Considérant que, dans le cadre du plan France Relance, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) bénéficie d'une enveloppe de 136 millions d'euros pour renforcer la cybersécurité de l'Etat et des Territoires sur la période 2021-2022 dont 60 millions d'euros au profit des collectivités territoriales via des parcours de cybersécurité,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès de l'ANSSI dans le cadre du plan France Relance et auprès de tout partenaire financier potentiel pour une aide au financement du projet ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,


Valentin BELLEVAL.